

## M. Jean Studer quittera le Conseil d'Etat le 31 juillet 2012

**Le 18 avril 2012, le Conseil fédéral a nommé M. Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF), à la présidence du conseil de banque de la Banque nationale suisse (BNS). Ce conseil est chargé de surveiller et de contrôler la gestion des affaires de la BNS, une société dont tous les cantons sont par ailleurs actionnaires, ceux-ci ayant légalement droit à une part du bénéfice net de la banque. Afin d'éviter ne fût-ce que l'apparence d'un conflit d'intérêts entre sa qualité de président du conseil de banque et sa fonction de conseiller d'Etat, notamment en charge des finances, M. Jean Studer a remis, ce jeudi 10 mai 2012, sa démission au Grand Conseil, avec effet au 31 juillet 2012. Cette date a été acceptée par le Conseil d'Etat.**

M. Jean Studer a été élu au Conseil d'Etat pour un premier mandat le 12 avril 2005. Il a été réélu le 26 avril 2009. Dès son entrée en fonction, le 1<sup>er</sup> juin 2005, il a pris la direction du DJSF, un nouveau département créé suite à la réorganisation de l'administration cantonale approuvée par le Grand Conseil en janvier 2005. Il s'est immédiatement employé à mettre en œuvre les mécanismes du frein aux dépenses, que le peuple neuchâtelois avait approuvé à plus de 85%, le 5 juin 2005.

Durant les sept années qu'il aura passées au Conseil d'Etat, M. Jean Studer aura conduit de nombreuses réformes dans tous les secteurs de son département, afin de redresser les finances du canton, renforcer la crédibilité de l'Etat et rapprocher l'administration de ses usagers et usagères, tout en maintenant des conditions de travail et salariales attractives pour la fonction publique.

Sur le plan financier, le redressement recherché aura été marqué, depuis 2006, par quatre exercices bénéficiaires en 2006, 2007, 2008 et 2011, ainsi que par une réduction de la dette de 600 millions de francs, dont 400 résultent de l'apport de la part excédentaire de l'or de la BNS; les 200 autres millions de francs sont le fruit des efforts du canton.

Les objectifs poursuivis ont aussi favorisé: la mise en place d'une police unique; la réorganisation des autorités judiciaires, avec la perspective d'un seul tribunal de première instance et d'un ministère public localisés à La Chaux-de-Fonds; un nouveau concept pénitentiaire; une révision en profondeur de la défense contre les incendies et des secours; la création d'une caisse de pensions unique pour les collectivités neuchâteloises; un contrôle des finances indépendant; enfin, une fiscalité attractive, tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques, etc.

En charge de la politique des ressources humaines, M. Jean Studer aura également négocié des accords salariaux avec les associations du personnel, pour les années 2007-2009 et 2011-2013. Il a également réalisé un ambitieux programme de retraite anticipée. Plusieurs mesures ont encore été mises en place afin de permettre aux employées et employés de l'Etat de mieux concilier leur vie familiale avec leurs obligations

professionnelles. Il en est ainsi de l'ouverture d'une crèche de l'Etat, la crèche Tic-Tac, à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds.

La relation entre l'Etat et ses usagers a également été au cœur de plusieurs réformes conduites par le DJSF, comme en témoignent le développement du Guichet unique, la distribution d'un logiciel facilitant le remplissage de la déclaration d'impôt, la problématique de l'accueil, par exemple au Service des contributions, ou les objectifs de la réforme de l'Etat. Ces projets sont encore loin d'être complètement achevés. Ils devront se poursuivre dans les années à venir.

Jusqu'au 31 juillet 2012, M. Jean Studer soutiendra les dossiers de son département au Grand Conseil, notamment la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

**Pour de plus amples renseignements:  
Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, 032 889 64 00.**

Neuchâtel, le 10 mai 2012